

# MÉMOIRE

## DU SYNDICAT UPA L'ASSOMPTION – LES MOULINS (AFFILIÉS À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LANAUDIÈRE)



PRÉSENTÉ À  
LA CAPERN

JOLIETTE, LE 16 AOÛT 2011

## **Syndicat UPA L'Assomption – Les Moulins**

Le syndicat local UPA L'Assomption – Les Moulins, à l'instar des autres syndicats locaux de l'UPA, regroupe les producteurs et productrices en fonction de leur situation géographique. Il est un lieu de concertation de la structure générale et spécialisée de l'Union des producteurs agricoles. En effet, les administrateurs des syndicats spécialisés (par production), résidant sur le territoire, sont aussi administrateurs du syndicat local à titre de représentants de leur spécialité (production).

Les syndicats locaux ont pour but de promouvoir, défendre, ainsi que de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de leurs membres.

Le Syndicat UPA L'Assomption – Les Moulins regroupe les 347 producteurs et productrices agricoles des municipalités Mascouche, Terrebonne, l'Épiphanie, l'Assomption, Repentigny, Saint-Sulpice et Charlemagne.

Le Syndicat L'Assomption – Les Moulins est inclus dans la CMM, dans la couronne nord plus exactement. Sa réalité agricole en est ainsi colorée. Permettez-nous de vous en exposer un exemple.

On dit que le territoire agricole est protégé. Oui, mais! Ça n'empêche pas les promoteurs et les investisseurs de toute sorte d'acheter les terres agricoles qui sont à vendre et ce problème s'amplifie d'année en année.

Cela crée une inflation artificielle du prix des terres et eux (investisseurs) en retirent une bonne échappatoire fiscale. En contrepartie, nos producteurs, surtout notre relève, ne sont plus capables de faire concurrence à ce phénomène. Ça dépend peut-être aussi de nos politiques agricoles, qui ne sont pas compétitives avec l'industrie et le commerce.

Le phénomène ne date pas d'hier. Dans les années 50, début 60, mon père me disait que toutes les terres du bas L'Assomption, à l'époque Repentigny, étaient vendues à de riches commerçants. Les agriculteurs, à l'époque, disaient : « un tel prix pour une terre, ça ne se refuse pas », d'autant plus que le producteur en question continuait à l'habiter et à la cultiver. Et bien, le même scénario persiste encore aujourd'hui. C'est vrai qu'investir dans du fond de terre est un placement fiable, mais il faut en avoir les moyens financiers pour pouvoir le supporter, ce que de moins en moins de producteurs de fermes familiales sont capables de faire.

En tant que syndicat de producteurs, nous nous demandons à qui vont servir nos actions plus tard, si nous n'avons plus nos vrais producteurs dans notre canton. Nous n'avons pas de solution miracle à apporter. Nous vivons quand même dans un système capitaliste et un pays libre, mais nous sommes inquiets et amers de voir disparaître notre patrimoine agricole, dont nos ancêtres étaient si fiers.

Lors des audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ), on avait déposé un mémoire qui exposait différentes problématiques de l'agriculture dans la CMM : pression sur les terres, taux de location supérieur à l'ensemble du Québec, étalement urbain, concurrence intermunicipale pour attirer de nouveaux promoteurs immobiliers, etc.

Nous nous permettons de remettre ce mémoire en annexe, presque tout étant encore à faire... Les meilleures terres agricoles du Québec sont en voie de disparaître sous le béton. Il est temps que quelqu'un se réveille...

***Profil économique de l'agriculture  
du territoire du Syndicat L'Assomption - Les Moulins***

<b>Caractéristiques</b>	<b>Syndicat</b>	<b>Pourcentage de la région Lanaudière</b>
Nombre d'exploitations agricoles	272	16,0%
Bovins de boucherie	19	14,2%
Lait	42	14,9%
Porcs	4	3,4%
Volailles	3	2,5%
Produits biologiques	0	0,0%
Maraîchère (légumes)	38	19,1%
Maraîchère (petits fruits)	16	19,3%
Acéricole	19	7,8%
Grandes cultures (ha)	9 889	14,9%
Revenus agricoles bruts	52 768 900,00 \$	9,8%
Capital agricole	254 156 759,00 \$	15,0%
Dépenses de fonctionnement	42 602 817,00 \$	9,6%

Source: Recensement sur l'agriculture, 2006

# **MÉMOIRE DE 2007**

# MÉMOIRE

DES  
SYNDICATS UPA LAURENTIEN  
ET UPA DU PORTAGE  
(AFFILIÉS À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LANAUDIÈRE)



PRÉSENTÉ À LA  
COMMISSION SUR L'AVENIR  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

JOLIETTE, LE 4 AVRIL 2007

## TABLE DES MATIÈRES

---

LES SYNDICATS UPA LAURENTIEN ET UPA DU PORTAGE _____	1
INTRODUCTION _____	2
L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE ET ESSENTIELLE _____	3
DES AVANTAGES CONFRONTÉS À LEURS PROPRES INCONVÉNIENTS : UNE ZONE AGRICOLE BEAUCOUP TROP CONVOITÉE _____	5
PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM : ENSEMBLE VERS L'AVENIR _____	7
CONCLUSION _____	9
RÉFÉRENCES _____	10

## LES SYNDICATS UPA LAURENTIEN ET UPA DU PORTAGE

---

Les syndicats de base UPA du Portage et UPA Laurentien regroupent les producteurs et productrices en fonction de leur situation géographique. Ils sont un lieu de concertation de la structure générale et spécialisée de l'Union des producteurs agricoles. En effet, les administrateurs des syndicats spécialisés (par production), résidant sur le territoire, sont aussi administrateurs du syndicat de base à titre de représentants de leur spécialité (production).

Les syndicats de base ont pour but de promouvoir, défendre ainsi que de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de leurs membres.

Le Syndicat UPA Laurentien regroupe les 440 producteurs et productrices agricoles des municipalités de Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest, Saint-Lin de Laurentides, Mascouche et Terrebonne.

Pour sa part, le Syndicat UPA du Portage réunit les 250 producteurs et productrices agricoles des municipalités de l'Épiphanie, l'Assomption, Repentigny, Saint-Sulpice et Charlemagne.

## INTRODUCTION

---

En cette période de réflexion collective, nos syndicats souhaitent unir leur voix devant la Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire québécois (CAAAQ), afin d'exprimer des opinions communes qui, nous croyons, méritent d'être celles de toute notre société québécoise.

C'est dans un contexte agricole métropolitain que nous souhaitons vous transporter l'instant d'un mémoire. Celui-ci se veut un outil de réflexion, rempli de constats, bien plus qu'un outil de revendication.

À l'instar de notre Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL), nos deux syndicats sont constamment appelés à représenter les intérêts collectifs de nos membres auprès de diverses instances, surtout municipales, dans un contexte toujours de plus en plus urbain.

Forts de nos expériences respectives et voulant profiter de cette occasion unique, nous souhaitons vous exposer nos constats et réflexions en lien avec l'importance de la protection du territoire et des activités agricoles.

## L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE ET ESSENTIELLE

---

Sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agriculture est très dynamique. La zone agricole occupe une superficie de 223 378 hectares et couvre donc 58 % de la superficie totale du territoire. On y compte quelque 2 000 entreprises agricoles qui génèrent des revenus bruts de plus de 420 millions de dollars. En 2001, la valeur totale du capital agricole sur le territoire de la CMM se chiffrait à 1,69 milliard de dollars.

L'industrie agroalimentaire métropolitaine dans son ensemble génère au moins 3,5 milliards de dollars, soit **environ la moitié de la contribution économique de l'ensemble du secteur agroalimentaire québécois**. Cette industrie est très importante : la transformation alimentaire est en effet le secteur manufacturier le plus important de la CMM. En tout, ce sont au moins 143 000 emplois qui sont directement reliés à l'agriculture et à l'agroalimentaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La proportion de la zone agricole occupée par les entreprises agricoles (taux d'occupation<sup>1</sup>) est de 9 % supérieure à celle du reste du Québec (59 % en comparaison à 50 %) et ce taux d'occupation est encore plus élevé pour la Couronne Nord (63 %).

Le taux d'occupation élevé semble indiquer que la zone agricole est exploitée à pleine capacité dans certains secteurs, mais cela sous-entend aussi que les terres sont rares et difficilement accessibles aux producteurs agricoles. Pourquoi?

Le ratio de location est très élevé sur le territoire de la CMM en comparaison avec le reste du Québec (37 % contre 27 % pour le Québec). Les superficies cultivées sur le territoire agricole sont à 45 % louées. D'ailleurs, le nombre des cultures sous location a augmenté de 12 % dans la Couronne Nord de la CMM entre 1996 et 2001. L'importance des superficies louées par les producteurs agricoles démontre leurs besoins d'utiliser toutes les terres agricoles disponibles au développement de leur entreprise.

---

<sup>1</sup> Nous désirons préciser que la zone ne peut être occupée à 100 % par les entreprises agricoles, puisque dans le calcul nous y comptabilisons également les superficies boisées, les infrastructures routières et électriques, les golfs, les sites d'enfouissement et les usages autres qu'agricoles.

Une portion des terres en location est souvent sous-exploitée par leurs propriétaires non agriculteurs et spéculateurs qui voient souvent, à tort, l'intérêt de louer leurs terres à court terme, dans l'espoir de les « bétonner » un jour.

Les experts du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) croient toutefois qu'un taux de location moins élevé dans la CMM permettrait une meilleure utilisation des sols, ce qui favoriserait le développement de l'agriculture.

Voyons maintenant comment ce dynamisme est gage d'un potentiel unique de développement, tout en étant si fragile à la fois.

## DES AVANTAGES CONFRONTÉS À LEURS PROPRES INCONVÉNIENTS : UNE ZONE AGRICOLE BEAUCOUP TROP CONVOITÉE

---

En plus de la production agroalimentaire, l'agriculture sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal contribue à la mise en valeur d'un cadre de vie exceptionnel dont bénéficie toute la population de la grande région montréalaise. La zone agricole est un grand espace vert qui ceinture les zones urbaines de la même façon que les espaces boisés. Elle est une barrière à l'étalement urbain et assure des fonctions patrimoniale, environnementale et paysagère. Elle est un cadre de vie différent du milieu urbain. C'est en fait, la pérennité de la campagne qui est assurée.

L'agriculture « métropolitaine » bénéficie à son tour des avantages, ce qui explique son dynamisme. Des sols à très hauts potentiels, des conditions climatiques des plus favorables, une proximité des marchés, des institutions d'enseignement ainsi que des entreprises de transformation agroalimentaire, de recherche et de développement ne sont que des exemples.

Cela dit, il faut voir la réalité « en face ». La population de Montréal se disperse au profit des villes périphériques. Les gens recherchent la quiétude et les avantages de la banlieue. En effet, la population des MRC Lanaudoises est appelée à augmenter de façon accélérée (18 % d'augmentation prévue d'ici 2026). Cette même population, qui dans les années 1970 n'utilisait que 30 hectares par tranche de 1 000 personnes, utilise maintenant 70 hectares<sup>2</sup>.

Pourquoi avoir besoin de plus d'espace maintenant? Voyez de vos yeux : tous ces magasins à grande surface, ces stationnements ennuyants, ces sites d'enfouissement, ces rangées de maisons, certes toutes coquettes, mais où les gens vivent en petit nombre dans chacune d'elles, sont autant d'exemples qui expliquent nos besoins grandissants en espace.

La vérité est telle que le territoire agricole est sans cesse convoité pour des fins d'urbanisation, commerciales, industrielles ou touristiques. Et ce, malgré le fait que 30 000 hectares restent disponibles, en dehors de la zone agricole, sur le territoire de la CMM.

---

<sup>2</sup> Selon une étude de l'Université McGill réalisée dans une partie de la Couronne sud de la Communauté métropolitaine de Montréal (ancien comté de La Prairie).

La pression sur la zone agricole québécoise est bien réelle. Entre 1986 et aujourd'hui, la zone agricole de la MRC des Moulins a perdu au-delà de 5 500 hectares, soit plus de 27 % de son territoire agricole. La zone verte de la MRC l'Assomption a pour sa part perdu au-delà de 2 000 hectares pendant la même période, soit plus de 10 % de son territoire. En 2004, la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) annonçait dans son rapport annuel qu'elle avait reçu, pour cette seule année, des demandes de dézonage deux fois plus importantes que celles reçues au cours des 15 années précédentes. À cela s'ajoute, les prévisions démographiques pour nos deux MRC. Dans la MRC des Moulins, les statistiques prévoient une augmentation de 19 % de la population entre 2001 et 2026. Pour la même période, on prévoit 9 % d'augmentation de la population de la MRC de l'Assomption.

En tant que producteurs agricoles de la CMM, nous nous demandons : où croyez-vous que cette future population s'établira? S'il reste tant d'espace disponible en zone blanche, sur le territoire de la CMM, alors pourquoi convoiter la zone agricole? Sans jeter le blâme sur une MRC qui fait des efforts au niveau de la densification des espaces urbains, pourquoi la MRC l'Assomption doit-elle encore s'adresser à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de « gruger » dans sa zone agricole (demande d'exclusion totalisant 240 hectares encore à l'étude à la CPTAQ en date du 26 mars 2007)?

« Tout est une question de juste répartition », nous ont-ils déjà répondu. En effet, lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le 21 avril 2006, les **représentants du monde municipal**, du ministère des Affaires municipales, de la CPTAQ et de la Communauté métropolitaine de Montréal sont venus, sous forme de panel, répondre à la question suivante : comment est-il possible de préserver le territoire et les activités agricoles tout en répondant aux besoins grandissants des collectivités (résidentiel, commercial, industriel, touristique, etc.) ?

Nous croyons que, tant et aussi longtemps que les décideurs municipaux auront le réflexe d'éviter les hausses de taxes pour leurs citoyens en attirant les promoteurs immobiliers, la protection du territoire agricole ne pourra pas être assurée.

## PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM : ENSEMBLE VERS L'AVENIR

---

Comme il a été démontré précédemment, le développement de l'agriculture sur le territoire de la CMM devra être fait grâce à ses forces et en dépit de ses faiblesses. C'est un ensemble d'interventions, passant des visions provinciales aux interventions de concertations locales, qui contribuera à développer une vision globale et cohérente de la planification du territoire, permettant de réduire les pressions sur le territoire et les activités agricoles.

De plus, voici une série de questions auxquelles nous devons, ensemble, tôt ou tard, répondre, mais pour lesquelles il n'existe malheureusement pas de « réponse miracle » :

- Comment allons-nous protéger le territoire et les activités agricoles dans un contexte d'urbanisation accélérée?
- Comment s'assurer que les corps municipaux se donnent des objectifs de densification tout en s'assurant d'offrir à leurs citoyens un milieu de vie de la plus haute qualité?
- Comment allons-nous répondre aux besoins d'urbanisation des municipalités dans ce contexte de compétition intermunicipale?
- Autrement dit, comment allons-nous éviter de nuire au développement d'une municipalité si sa voisine bénéficie déjà d'espaces suffisants pour répondre aux besoins d'urbanisation?
- Aurons-nous le courage de dire « non » à une municipalité qui souhaite élargir son assiette fiscale au détriment de la zone agricole?
- Qu'arrivera-t-il au projet de schéma d'aménagement et de développement métropolitain de la CMM<sup>3</sup>, vraisemblablement encore loin d'entrer en vigueur?
- Arriverons-nous un jour à partager une vision commune d'aménagement du territoire, en respectant à la fois les volontés des municipalités périphériques et celles de la « grande ville »?

---

<sup>3</sup> Le projet de schéma d'aménagement et de développement métropolitain comporte plusieurs normes visant la protection du territoire et les activités agricoles.

- Comment allons-nous assurer le plein potentiel de développement de notre agriculture dans un contexte déjà difficile, principalement en raison des pressions dues à l'urbanisation, aux terres en friche, à la tenure des terres difficilement accessibles en raison de leur morcellement ou de leur prix élevé?

Afin de garantir le maintien et le développement de notre agriculture « métropolitaine », des mesures visant le contrôle de l'étalement urbain devront sans contredit être identifiées et mises de l'avant.

Il importe donc, selon nous, qu'une vision cohérente de la planification de l'ensemble du territoire métropolitain soit élaborée pour mettre fin aux concurrences intermunicipales qui ont un effet direct sur l'étalement urbain. Un étalement qui se fait malheureusement trop souvent au détriment de la zone et des activités agricoles.

## CONCLUSION

---

Le dynamisme des activités agricoles sur le territoire de la CMM contribue de façon significative à l'économie métropolitaine et québécoise. Cette agriculture qui, par la force des choses, doit plus que jamais conjuguer avec les pressions induites par la spéculation et l'étalement urbain.

À la base de cette agriculture, vivent des gens, ici même, 690 producteurs et productrices agricoles, partageant des intérêts et des valeurs non différentes de ceux de leurs voisins immédiats, certes de plus en plus nombreux.

Profitons donc, tous ensemble, de cette occasion afin de réfléchir, de se positionner et d'agir pour une agriculture durable qui dépend, on ne peut le nier, directement de la pérennité du territoire agricole.

À l'instar de l'effondrement des stocks de morues, devons-nous attendre la catastrophe avant de prendre conscience collectivement de la nécessité de protéger le territoire agricole, dit notre « garde-manger » collectif?

## RÉFÉRENCES

---

- Institut de la statistique du Québec  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/>
- QUESNEL Pierre-Olivier, Lucie TANGUAY et Bernard ARPIN, *Portrait agricole sommaire et évolutif de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 11 juillet 2006, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 56 pages.
- Rapports annuels de la CPTAQ  
<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=formulaires#159>
- MURSHID Shoma, Pascal LAVOIE (traduction de l'anglais), « Coup d'œil municipal », *revue l'Urbanité*, juin-juillet 2004, p. 31-34.